**Emploi, formation, volontariat…**

**Trouvez votre solution sur la plateforme 1jeune1solution.gouv.fr**

Pour vous aider à trouver un emploi, une formation, un volontariat, le Gouvernement a lancé un site dédié aux jeunes : *1jeune1solution.gouv.fr*.

Vous y trouverez des milliers d’offres d’emploi en CDD, CDI ou en alternance, des missions de volontariat ainsi que des événements de recrutement ou encore la possibilité de bénéficier d’un accompagnement personnalisé par un conseiller de votre mission locale ou de Pôle Emploi.

**1jeune1solution.gouv.fr : un portail de recrutement adapté à votre profil**

Quel que soit votre objectif professionnel, vous trouverez des offres correspondant à votre profil et vos attentes, dans un nombre de secteurs très variés : agriculture, industrie, développement durable, transports, artisanat, BTP, activité comptable…

*1jeune1solution.gouv.fr* est le point de rencontre idéal entre les jeunes à la recherche d’une activité et les entreprises à la recherche de nouvelles recrues.

Si vous ne savez pas exactement ce que vous cherchez, pas de problème ! Les missions locales et Pôle Emploi sont mobilisés. Des conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner. Une fonction « rappel » est disponible pour demander à ce qu’un conseiller près de chez vous vous appelle pour vous guider.

**Le 0 801 010 808 pour être conseillé et orienté**

En complément de la plateforme, un numéro vert gratuit est mis en place pour informer et orienter les jeunes et leur famille.

Si vous avez moins de 25 ans et recherchez la solution la plus adaptée à votre situation ?

Si vous avez besoin d’informations et de conseils ?

Si vous voulez aider un jeune à trouver sa voie ?

Appelez le **0 801 010 808**. Du lundi au vendredi, de 8h à 17h, un conseiller est à votre écoute, en France métropole et Outre-mer et vous oriente pour trouver la solution la plus adaptée à votre profil ou à celui du jeune que vous souhaitez aider.

**Une opportunité pour vous comme pour le recruteur**

Le plan « 1 jeune, 1 solution » prévoit un dispositif d’aides à destination des entreprises pour booster le recrutement de jeunes. Si vous avez moins de 26 ans au moment d’un recrutement en CDD de plus de 3 mois ou en CDI, l’employeur peut bénéficier d’une prime allant jusqu’à 4 000 € ; pour le recrutement d’un alternant, la somme est de 5 000 € pour un mineur et de 8 000 € pour un majeur. De bons arguments à garder en tête au moment de vos entretiens.

Pour découvrir toutes les solutions qui s’offrent à vous, rendez-vous sur *1jeune1solution.gouv.fr*.